



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
LUC MATHIEU, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT

N°54

15 DÉCEMBRE 2023

FIXATION DU SMIC

Attaquer de front la question des bas-salaires

La CFDT ne se satisfait pas de l'annonce faite lors de la réunion plénière de la CNNCEFP (Commission Nationale de la Négociation Collective, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) du 15 décembre 2023 d'une augmentation automatique du smic de 1,13 %. Cette revalorisation mécanique liée à l'inflation ne changera pas la situation des travailleuses et des travailleurs soumis à des bas salaires. **Aussi pour la CFDT, si un « coup de pouce » était nécessaire, c'est bien cette année 2024 qu'il aurait fallu le donner.**

Mais pour la CFDT, l'enjeu principal n'est pas seulement la question du niveau du SMIC et de son éventuel « coup de pouce », mais bien celui de la revalorisation des salaires qui doit s'appuyer sur une plus juste rétribution du travail. Nombre d'entre elles et eux n'arrivent pas aujourd'hui à vivre décemment de leur travail et c'est inacceptable.

Pour la CFDT, il est indispensable de redonner du sens aux systèmes salariaux dans les branches et dans les entreprises, en les articulant à des systèmes de classification qui tiennent compte des compétences mobilisées. Avec cette revalorisation, au 1^{er} janvier 2024, c'est encore une centaine de branches sur les 171 du secteur général couvrant plus de 5 000 salariés qui se retrouveront en situation de non-conformité au regard du Smic.

Pour lutter contre l'inaction en matière salariale, en cas de non-conformité persistante des minimas de branche, les exonérations doivent être suspendues jusqu'à régularisation de la branche.

La CFDT prendra toute sa place dans la mise en œuvre du Haut conseil des rémunérations et veillera à ce qu'il ne soit pas une simple chambre d'enregistrement. Le Haut conseil doit permettre une réflexion d'ensemble sur les problématiques des bas salaires mais aussi sur les carrières salariales, la reconnaissance des compétences, la qualité de l'emploi, les conditions de travail, les inégalités salariales, le partage de la valeur, les temps partiels subis... C'est à cette seule condition que la situation des travailleurs et travailleuses soumis à des bas salaires pourra enfin s'améliorer.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19